



Conditions de garantie

Outre les droits légaux de l'acquéreur envers le vendeur - et sans en limiter la portée - Verano garantit à l'acquéreur d'un produit neuf ce qui suit :

I. Durée et début de la garantie

1. Le délai de garantie est de :
 - a.) 60 mois (5 ans) pour la protection solaire extérieure, les volets, les panneaux des portes de garage et les produits de vie extérieure, à condition que les produits soient utilisés conformément aux instructions.
 - b.) 24 mois (2 ans) pour la protection solaire intérieure et les portes de garage, à condition que les produits soient utilisés conformément aux instructions.
2. Le délai de garantie prend effet à partir de la date de livraison du produit. La date de livraison est indiquée sur le bon d'achat du revendeur.

Les prestations de garantie et les remplacements effectués dans le cadre de la garantie n'entraînent en aucun cas une prolongation du délai de garantie.

II. Conditions de garantie

1. Le produit doit avoir été acquis auprès d'un revendeur Verano autorisé.
2. Les conditions de garantie sont uniquement applicables si la carte de garantie du fabricant a été complétée en ligne (www.verano.nl/garantie) ou a été envoyée par la poste à Verano à Best.
3. La garantie peut uniquement être invoquée si le produit a été payé selon les conditions de paiement convenues pour le produit.

III. Contenu et étendue de la garantie

1. En cas de défauts dus à des vices de fabrication ou de construction, Verano offrira gratuitement les pièces à remplacer.
2. Le produit peut être amené pour réparation. En cas de défauts dus à des vices de fabrication ou de construction, Verano remplacera gratuitement les pièces à remplacer. Les frais de transport de et vers le revendeur seront à la charge de Verano.
3. La garantie ne couvre aucune autre demande de dommages et intérêts contre Verano.
4. La réparation ou le remplacement de pièces défectueuses n'entraîne aucunement la prolongation ou le renouvellement de la garantie.

Verano n'assume aucune responsabilité quant aux dommages indirects, dont les dommages consécutifs, ni aucune responsabilité produit autre que celle qui découle du droit contraignant.

IV. Clauses d'exclusion de la garantie

Sont exclus de la garantie entre autres les défauts, les pannes et les décolorations causés par :

1. Une installation/un assemblage incorrecte, qui ne respecte par exemple pas la réglementation de sécurité en vigueur ou les instructions de la notice de mode d'emploi, d'installation ou de montage.
2. Une utilisation non conforme, ainsi qu'une manipulation ou une sollicitation incorrectes.
3. Les dégâts dus à des facteurs extérieurs, à savoir les dommages de transport, les dommages dus à des chocs ou à des intempéries ou autres phénomènes naturels.
4. Une usure normale.
5. Une installation, un montage, une modification ou une réparation effectués par un installateur non-autorisé.
6. Des variations de courant et de tension qui sont en dehors des limites fixées par le fabricant.
7. Le non-respect des prescriptions du mode d'emploi concernant l'entretien et le nettoyage.
8. De légères différences de couleur par rapport aux échantillons et/ou dépliants.
9. Des effets corrosifs ou affectant le matériau causés par le soleil, de la condensation, de la pluie acide, des eaux salées, des nettoyeurs agressifs ou autres.

V. Réparation non couverte par la garantie

Si la demande de garantie n'est pas couverte par les présentes conditions de garantie, tous les frais subis lors de la réparation seront à la charge du revendeur, à l'exclusion des frais de transport de et vers le revendeur.

VI. Protection des données personnelles

Vos données personnelles sont exclusivement utilisées pour le traitement de votre demande et de la revendication de garantie, conformément à la loi sur la protection des données.